



OLIVIER DUSSOPT  
SECRETARE D'ETAT AUPRES DU MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

*Communiqué de presse*

*Communiqué de presse*

[www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr)

Paris, le 08 mars 2019  
N° 632

## **A l'occasion de la journée internationale pour le droit des femmes, le Conseil commun de la fonction publique se prononce sur la méthodologie d'évaluation des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans la fonction publique**

A l'occasion de la Journée internationale pour le droit des femmes, le Conseil commun de la fonction publique s'est réuni ce jour dans sa formation spécialisée sur « la connaissance de l'emploi, de la situation, des rémunérations et des pensions de la fonction publique » pour étudier les propositions d'évolution des indicateurs d'égalité salariale entre les femmes et les hommes dans la fonction publique. Olivier DUSSOPT, Secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'action et des comptes publics, se félicite de la tenue de cette réunion qui marque une nouvelle étape dans la mise en œuvre concrète de l'accord majoritaire du 30 novembre 2018 relatif à l'égalité professionnelle dans la fonction publique.

Conformément aux stipulations de cet accord, la méthodologie présentée ce jour vise à fournir aux employeurs publics et aux organisations syndicales représentatives les éléments de compréhension des mécanismes conduisant à la sous rémunération constatée des femmes par rapport aux hommes afin d'apporter des solutions correctives à ces écarts.

Mme Sylvie LEYRE, auteure du rapport demandé par Mme Muriel PENICAUD, Ministre du travail et Mme Marlène SCHIAPPA, Secrétaire d'Etat à l'égalité entre les femmes et les hommes et à la lutte contre les discriminations, a présenté la démarche retenue dans le secteur privé, notamment l'index mis en œuvre dès cette année pour les plus grandes entreprises.

Un échange s'en est suivi avec les membres de la formation spécialisée sur les données disponibles dans la fonction publique ainsi que les similitudes avec les indicateurs retenus dans le cadre de l'index. La formation spécialisée s'est prononcée sur les évolutions à mettre en œuvre, notamment dans le cadre des bilans sociaux, et sur le calendrier de déploiement de ces indicateurs afin de respecter l'engagement pris par les employeurs publics dans le cadre de l'accord du 30 novembre dernier.

Ces données sont essentielles pour l'élaboration des plans d'action relatifs à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein des administrations de l'Etat, collectivités territoriales et établissements publics hospitaliers. Le projet de loi de transformation de la fonction publique, actuellement soumis à l'examen des instances consultatives, prévoit l'élaboration de ces plans avant le 31 décembre 2020, sous peine de pénalités financières.

### **Contact presse :**

**Secrétariat du chef de cabinet :** 01 53 18 45 75 / [chefcab.semacp@cabinets.finances.gouv.fr](mailto:chefcab.semacp@cabinets.finances.gouv.fr)